



LA VACCINATION

Pendant que Bismark poursuit en Allemagne ses vengeances contre les catholiques, pendant que la France s'épuise à la recherche d'un gouvernement stable, pendant que Don Carlos s'avance à pas sûrs vers Madrid, pendant que le Pape est prisonnier au Vatican, pendant que l'Europe, en un mot, demande la solution des plus redoutables problèmes,—et pendant que le ministère Oudet s'écroule avec fracas, la faculté médicale de Montréal (Canada) est profondément absorbée dans l'étude du virus vaccin et de l'influence de la génisse municipale sur la génération naissante. La faculté n'ignore pas que les perturbations politiques sont de tous les temps comme les maladies; elle choisit de ne s'occuper que des maladies et travaille avec calme, au milieu de l'univers troublé, à soulager l'humanité souffrante.

Ai-je dit: avec calme? Je me trompe: la faculté est émue, la faculté est partagée en deux partis qui se passionnent comme des philosophes. D'un côté, les vaccinateurs, les partisans de l'inoculation du virus variolique, les disciples de Jenner: leurs quartiers généraux sont au Bureau de Santé, et le Dr. Larocque porte leur étendard avec un courage digne de la cause; il inonde de sa prose toute la presse. De l'autre côté, les anti-vaccinateurs, ceux qui assurent que Jenner est le premier des imposteurs: le Dr. Coderre est à leur tête et il inonde non moins courageusement les journaux quotidiens; on n'a jamais vu homme plus convaincu et plus persévérant, il a du sang d'apôtre dans les veines.

Comme le vaccin pris sur une personne peut s'être altéré ou gâté en passant dans une constitution viciée, le Bureau de Santé a acheté une génisse qui, à part toutes les qualités propres à son espèce et à son sexe, possède en outre celle de produire du vaccin, c'est-à-dire une génisse qui a la gale variolique. La vie de vos enfants repose sur la tête de cette génisse, disent les uns; cette génisse apporte la mort dans nos familles, répondent les autres. Pour le simple public, la question est de savoir s'il est bien ou mal d'inoculer aux humains des maladies de bêtes à cornes.

Un cas récent vient d'échauffer les esprits. Nous regrettons de ne pouvoir publier la lettre que M. le Dr. Coderre nous adresse: mais voici le fait tel qu'il le rapporte.

Un enfant est vacciné par le Dr. Larocque: trente quatre jours après, les médecins anti-Jenneristes constatent sur le bras de l'enfant deux plaies de mauvaise nature, deux ulcères profonds, "produits par la vaccine de la génisse municipale." Le Dr. Coderre ajoute:

"Les ulcères vus sur le bras de l'enfant Labelle ont été jugés par le Dr. Larocque comme étant de bonne nature et propres au bon vaccin. Cet officier de santé n'a pas fait preuve dans ce cas-ci d'un jugement entièrement désintéressé en disant que le produit de cette vaccine est bon et qu'il s'en servirait avec confiance. A moins d'être passé maître en science, et d'être seul juge compétent du produit de la vaccine, le Dr. Larocque n'aurait pas dû se prononcer avec aussi peu de réflexion quand plusieurs médecins jugeaient différemment la nature des ulcères produits par la vaccine du Bureau de Santé. Celui qui cause un dommage au corps d'un enfant par l'inoculation du germe d'une maladie ma-

line est passible de punition, comme la chose est arrivée devant la cour criminelle de Hambourg dans un cas analogue à celui de l'enfant Labelle."

Voilà le Dr. Larocque déjà bien compromis, et la génisse municipale aussi; mais les anti-vaccinateurs sont impitoyables, ils conduisent l'enfant Labelle chez le photographe, et en rapportant un portrait qu'ils exposent dans toutes les vitrines du faubourg et de la ville. Les passants s'arrêtent devant cette photographie hideuse, et vouent une haine éternelle au vaccin, à la génisse, au Bureau de Santé.

Si nous saisissons bien la pensée des anti-vaccinateurs, ce qu'il y a de plus dangereux dans la petite vérole, c'est le médecin. Voilà au moins une proposition que tout le monde peut comprendre, que chacun peut généraliser.

Quoiqu'il en soit, messieurs les médecins se réunissent en assemblée régulière, discutent, et ne s'accordent pas. M. le Dr. Campbell propose, secondé par le Dr. Rottot:

"Qu'après avoir soigneusement examiné le bras de l'enfant Labelle, vacciné par le Dr. Larocque en juillet dernier, nous sommes d'opinion, d'après l'apparence que présente le bras en ce moment, qu'il n'y a eu aucune destruction de tissu et qu'il n'est nullement prouvé qu'un virus dangereux ait été inoculé dans le système de l'enfant, et que la cicatrice offre l'apparence ordinaire produite par une bonne vaccination."

M. le Dr. Raymond propose en amendement, secondé par M. le Dr. Hamelin:

"Que dans le cas de vaccination de l'enfant de F. X. Labelle, il a été prouvé que la vaccination avait produit un mauvais résultat."

On prend les votes sur cet amendement:

Pour: Les docteurs Coderre, Gauthier, Durocher, Fafard, Jacques, Brosseau, N. Archambault, Filiatrault, Hamelin, Roy, Raymond, Dagenais, Vilbon, Gariépy, Beaudry, Barcelo et D. Archambault.

Contre: Les docteurs Campbell, Thomson, Rottot, Trenholme, Howard, Leprohon, McCallum, Rollin, Girdwood, Larocque, Rogers, Genaud, David, Perreault, Angus McDonell, Mondelet, Fenwick, Reid, Bessy, Kennedy, Barnes, Gagnon, Robillard, Millette, Dugdale, Robillard, Desmarceau, Leblanc, Bourque, Brown, Mathieu, Leduc, Ricard, Laramée, Mount, Beaubien, Roddick et Grenier.

Il est digne de remarque que pas un Anglais n'a voté contre l'intéressante élève de la municipalité: serait-elle d'origine britannique? S'agirait-il donc ici de protéger les droits sacrés de notre nationalité? Qu'on nous le dise; le sabre de nos pères n'est pas tellement rouillé!

Inutile de dire qu'entre ces hommes de l'art qui se contredisent avec tant de science et de conscience, nous ne sommes pas juge. Nous voulons simplement, en qualité de profane, risquer une ou deux observations.

D'abord, nous constatons que pendant que ces messieurs discutent, la "picote" fait son œuvre: voilà à peu près trois ans qu'elle est à l'état d'épidémie dans notre ville.

Ensuite, il nous paraît plus logique, au lieu de discuter des faits particuliers, de prouver la nature même du virus vaccin. Nous faisons appel sur ce point spécialement au Dr. Crevier, le micrographe distingué; il serait important de savoir ce que le microscope lui découvre dans la gale variolique, car le cas de l'enfant Labelle peut être un accident, et il faudrait distinguer entre le principe et l'accident.

Enfin, n'est-il pas vrai que ces longues discussions sur

des faits isolés, discussions dans lesquelles les médecins disent à tour de rôle noir et blanc, rapportent des exemples, citent des chiffres contradictoires tous plus concluants les uns que les autres, peuvent embrouiller le public et nous faire prendre à tous un mauvais parti en nous rejetant, de guerre las, dans la vieille routine? Voltaire a dit: "Lorsque deux hommes discutent, qu'un troisième n'y voit goutte, et qu'eux-mêmes ne se comprennent plus, c'est de la métaphysique." Fuyons la métaphysique en parlant devant le peuple de la génisse municipale—soit dit sans manquer au respect que nous devons à la faculté. Ah! Dieu nous garde de nous aliéner les fils d'Esculape; ils pourraient un jour ou l'autre se venger à coup de pilules, et les constitutions les mieux blindées ne résistent guère à ces terribles projectiles.

OSCAR DUNN.

DES CHEMINS DE FER

Nous avons montré que par l'association des petits capitaux, la grande industrie avait été mise à même d'aborder ces grands travaux d'intérêt général devant lesquels les forces individuelles des fortunes privées avaient dû proclamer leur impuissance; nous avons fait connaître à quelle source le crédit commanditaire divisé par actions, puisait les fonds nécessaires à ses opérations, quelle concurrence il créait, sur le marché aux capitaux, aux besoins du crédit commercial et nous avons indiqué les causes des crises financières que cet antagonisme des deux formes de crédit amène trop fréquemment.

Nous avons maintenant à étudier le crédit commanditaire dans son expression la plus large, la plus féconde pour la société tout entière, la plus considérable par la masse de capitaux qu'il lui a fallu réunir: la construction et l'exploitation des chemins de fer.

Il est inutile de démontrer l'impossibilité d'établir ces lignes de chemins de fer d'une longueur si considérable en dehors de l'association des capitaux, et même pour l'exécution de l'entreprise, il a été nécessaire, tant les sommes à réunir étaient élevées et tant les risques étaient grands, de combiner le crédit commanditaire, sous forme d'actions, au prêt hypothécaire, sous forme d'obligations.

Notre but est donc de faire connaître l'organisation du capital des chemins de fer, la méthode de sa formation; dans cet exposé, nous ne nous attacherons qu'aux principes dérivés de l'expérience en Europe. Il sera facile, en voyant combien sur ce continent on s'est écarté de ces principes, si féconds en magnifiques résultats, de se rendre compte des déconvenues et des ruines que la construction des voies ferrées a trop souvent causé aux actionnaires.

Un chemin de fer est d'un côté une affaire industrielle qui donne des revenus variables, progressifs, aléatoires et d'un autre côté sa construction et son installation exigent des sommes considérables. C'est pour réunir ces sommes considérables que l'on est obligé de recourir à l'association des capitaux, mais chez les détenteurs de capitaux, qu'il s'agit d'entraîner à faire leurs placements dans les affaires de chemins de fer, il y a deux tendances diverses et pour ainsi dire, deux sortes de tempéraments.

Il y a des capitalistes prudents qui mettent la sécurité du placement, la certitude et la fixité du revenu au lieu